



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

N° 7/98

Objet : **Rapports annuels des délégués de services publics pour l'année 2021**

L'an Deux Mille Vingt Deux, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

Présents

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Adjointes au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère départementale.

Romuald SERVA, Sophie LEBON, Adrien DA COSTA, Conseillers municipaux délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Annie COHADIER, Marie-Christine EVEN, Sylvie GUINEMER, Alain DURAND, Nathalie BALIKDJIAN, Christophe MARTIN, Rose-Marie ABOUSEFIAN, Christophe PIEGZA, Beyhan CANI, Stéphane POUVESLE, Marie-Christine JALLADAUD, Rita AYDIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Jérôme BERTIN

Isabelle CARON

Anthony VASCONCELOS

Laurent COKGUL

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

Tony FIDAN

Rose-Marie ABOUSEFIAN

Adrien DA COSTA

Marie-Christine JALLADAUD

Absents excusés sans pouvoir :

Isabelle BOURSIER

Absents :

Saïd TOUFIQ, Romain CARTIER

Secrétaire de séance :

Christophe PIEGZA

Où le rapport de Madame Yveline MASSON, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et aux marchés publics,

Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de services ont produit leurs rapports pour l'année 2020, afin de permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Les membres du conseil municipal sont invités à en prendre acte.

Entendu la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie le 23 novembre 2022,

Entendu la Commission des finances qui s'est réunie le 6 décembre 2022,

Après en avoir débattu,

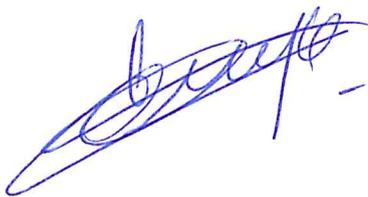
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des rapports annuels 2021 présentés par les délégataires de services publics.

Service	Délégataire	Date	Durée
Restauration scolaire	SOGERES	06/07/2013	10 ans
Marchés approvisionnement	EGS	01/05/2021	5 ans

Pour extrait certifié conforme.

Christophe PIEGZA
Secrétaire de séance



Pascal DOLL
Maire



Délibération certifiée exécutoire
conformément aux dispositions des
articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code
Général des Collectivités Territoriales

Article R421-1 du Code de justice administrative « La juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. Le délai prévu au premier alinéa n'est pas applicable à la contestation des mesures prises pour l'exécution d'un contrat. »

EGS – GESTION DU MARCHÉ FORAIN

Les éléments rassemblés ci-après constituent une synthèse effectuée à partir des dossiers remis officiellement par les délégataires de services publics en application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales. Ils sont destinés, autant que faire se peut, à en faciliter la lecture et ne s'y substituent en aucune façon.

Début de la délégation : 1^{er} mai 2021

Durée : 5 ans

Période concernée : 1^{er} mai au 31 décembre 2021

Compte rendu qualité sur la vie du marché

Deux commissions de marché ont eu lieu en 2021 :

La première le 20 septembre 2021 et la seconde le 7 décembre 2021. À cette occasion, les demandes d'emplacement sont étudiées ainsi que les questions diverses.

La première commission a permis de valider le nouveau règlement du marché qui a été approuvé par un arrêté du Maire n° 102/2021 du 24 septembre 2021. La seconde a permis de pérenniser les commerçants débutants ou de mettre fin à leurs essais.

1°) Liste des marchés

Marché de la gare

2°) Exploitation

Le règlement des marchés actuellement en vigueur a donc été approuvé par un arrêté du Maire n° 102/2021 du 24 septembre 2021.

a. Commerçants

La commission a rendu un avis favorable sur les demandes d'emplacement de :

- Mme KARACAY – vente de Bôrek et Gôzleme
- Mme COUTANT et M. MEREL – vente de pâte artisanales bio
- M. CHAREF – vente de produits laitiers, gâteaux, bonbons et boissons
- Mme SAINT GERVAIS – buvette.

Seuls Mme KARACAY et M. SAINT GERVAIS sont restés présents sur le marché.

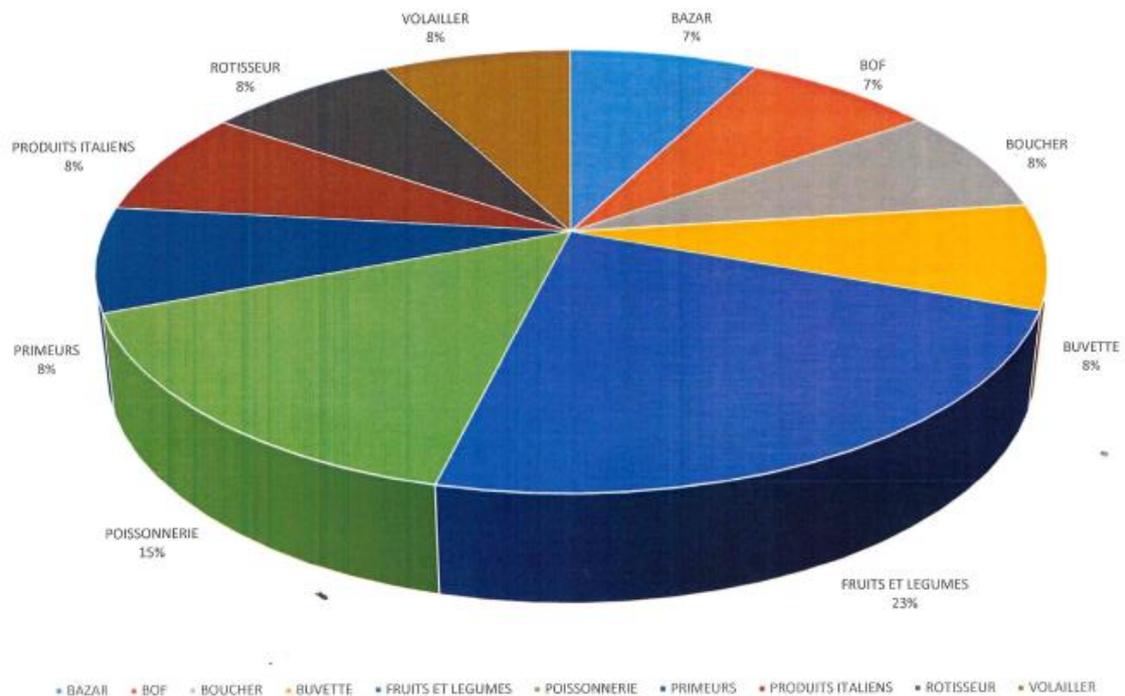
D'autres mouvements sont intervenus en 2021 avec la fin de l'abonnement de M. POPELIER – Maraicher et celui d'un traiteur de cuisine traditionnelle.

Les stands de traiteurs fonctionnent bien sur le marché et notamment le stand de Mme ETAME – Traiteur afro caribéen.

ARNOUVILLE
REPARTITION DES PROFESSIONS
2021

PROFESSIONS	NOMBRE	%
BAZAR	1	7,69%
BOF	1	7,69%
BOUCHER	1	7,69%
BUVETTE	1	7,69%
FRUITS ET LEGUMES	3	23,08%
POISSONNERIE	2	15,38%
PRIMEURS	1	7,69%
PRODUITS ITALIENS	1	7,69%
ROTISEUR	1	7,69%
VOLAILLER	1	7,69%
TOTAL	13	100,00%

VILLE D ARNOUVILLE
 Répartition des professions



b. Tarifs et droits de places

Le Délégué est rémunéré pour l'ensemble de ses missions, grâce aux droits de place perçus auprès des commerçants sur les périmètres du marché.

Selon l'article 21.2 du contrat de délégation de service public :

Les tarifs pourront être révisés – selon décision du Conseil Municipal – en fonction de la formule suivante :

$$P_n = P_0 \left(0.15 + 0.425 \times \frac{ICHT - C_n}{ICHT - C_{n-1}} + 0.425 \times \frac{IPC 1_n}{IPC 1_{n-1}} \right)$$

Où :

- P_n représente le montant actualisé du tarif,
- P₀ représente le montant initial du tarif.

Les paramètres utilisés dans la formule de révision sont les suivants :

Paramètres	Définition	Source	Date de l'indice « 0 »
ICHT-C	Indice mensuel du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans le Commerce	INSEE : 001565189	Mois de remise des offres
IPC	Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Ensemble hors tabac	INSEE : 001763852	Mois de remise des offres

Il a été acté lors de la seconde commission qu'une revalorisation au 1^{er} janvier 2022 de 1,78 % serait effective.

Cette revalorisation a été actée par la délibération n° 7/109 du 13 décembre 2021.

c. Personnel d'exploitation

L'équipe affectée au secteur d'exploitation est constituée comme suit :

- 1 responsable régional appuyant le responsable d'exploitation : M. VETEL Grégoire ;
- 1 responsable d'exploitation : Mme FARCETTE Valérie ;
- des agents techniques.

d. Les animations

La mise en place d'animations sur le Marché répond à plusieurs objectifs : fidéliser la clientèle, atteindre un public plus large, mettre en avant le dynamisme du Marché et en augmenter sa notoriété.

Les animations organisées sur l'année 2021 et les dépenses afférentes sont les suivantes :

Date	Libelle	Montant HT
30/05/2021	Fete des meres	660,00
11/05/2021	CED	60,00
10/05/2021	Colibri	175,00
02/06/2021	Universal beauty	1 997,60
19/12/2021	Animation de Noel	190,00
30/11/2021	Metro	206,70
15/12/2021	Les jardins d émilie	100,00
17/12/2021	Leclerc	119,97
17/12/2021	Centrakor	40,77
17/12/2021	Leclerc	27,90
10/01/2022	bons d achat	725,00
17/01/2022	bons d achat	675,00
24/01/2022	bons d achat	410,00

TOTAL GENERAL

5 387,94

Il a été décidé de maintenir la tombola mensuelle le 1^{er} dimanche de chaque mois, puis, en fonction des demandes des commerçants, de laisser une certaine souplesse dans la constitution des paniers et d'améliorer la visibilité de l'urne avec un oriflamme.

e. Stationnement

Concernant le stationnement un barriérage a été mis en place pour faciliter les opérations de remballé.

3°) Suivi technique

- Entretien courant et matériel d'exploitation :

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au délégataire, **une sensibilisation est régulièrement effectuée afin de s'assurer du respect de ces règles (vérification du nettoyage à chaque séance et campagne de vérification collective des installations électriques).**

- Travaux :

Aucun programme de travaux importants n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

Un remplacement des portes coupe-vent a été sollicité dans le cadre des futurs travaux de la halle.

4°) Application du contrat

En 2020, à l'occasion de la passation de la procédure de délégation de service public, la société avait préparé un compte d'exploitation permettant de tenir compte de son estimatif pour analyser l'exécution réelle du contrat.

L'exploitation pour l'année 2021 est faite sur la période du 1^{er} mai 2021 début du contrat au 31 décembre 2021.

Bilan financier 2021 :

RECETTES	Prévisionnelles 2020	Réalisées 2021	Ecart %
Abonnés (droits de places)	60 313 €	60 259 €	- 0,09 %
Volants (droits de places)	14 788 €	24 232 €	+ 63,86 %
Total des recettes abonnés + volants	75 101 €	84 492 €	+ 13 %
Refacturation des fluides	2 667 €	0 €	0
Recettes animations	7 402 €	6 817 €	- 7,9 %
TOTAL	85 170 €	91 308 €	+ 7.21 %
DÉPENSES	Prévisionnelles 2020	Réalisées 2021	Ecart %
Frais de personnel (dont placier)	35 072 €	34 930 €	+ 0,41 %
Redevance principale	12 373 €	12 373 €	0
Redevance secondaire	1 878 €	2 112 €	+ 12,46 %
Animations	7 402 €	6 817 €	- 7,9 %
Entretien courant et maintenance	8 000 €	5 690 €	- 28,88 %
Autres dépenses (assurances, frais de sièges...)	11 244 €	12 657 €	+ 12.57 %
TOTAL	75 969 €	77 382 €	- 1,86 %

On constate donc des recettes en hausse par rapport au prévisionnel.

Le résultat d'exploitation du délégataire pour l'année 2021 après impôts est de 11 505 € par rapport à un prévisionnel envisagé de 5 841 €.

Le nouveau délégataire a ainsi pu reverser à la Commune une redevance d'intéressement, correspondant à une part variable de 2.5 % du chiffre d'affaire H.T. de l'exploitation, pour un montant de 2 112 €.

SOGERES – RESTAURATION SCOLAIRE

Les éléments rassemblés ci-après constituent une synthèse effectuée à partir des dossiers remis officiellement par les délégataires de services publics en application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales. Ils sont destinés, autant que faire se peut, à en faciliter la lecture et ne s'y substituent en aucune façon.

Début de la délégation : 6 juillet 2013

Durée : 10 ans

Période concernée : 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

I. Compte rendu qualité

1. Les menus

Les menus sont établis par une diététicienne et validés en commission des menus. Celle-ci est composée d'élus, de parents d'élèves, de responsables d'office et de personnels administratifs. Lors de ces commissions bimestrielles sont aussi analysés les cahiers de doléances des menus des mois précédents où les enfants et le personnel mangeant à la cantine inscrivent leurs remarques. La SOGERES prend note des remarques et des modifications à apporter si nécessaire. En 2020, suite à la situation sanitaire, seule les commissions de janvier, septembre ont pu se tenir sous leur forme traditionnelle. Les autres ont été remplacées par des échanges avec les élus et une réunion à distance a également été organisée.

Tout au long de l'année, un repas végétarien a été servi chaque semaine comme l'impose la loi Egalim depuis le 1^{er} novembre 2019. La SOGERES avait anticipé cette obligation, en proposant un repas végétarien une fois par mois depuis le 1^{er} janvier 2018.

2. Les animations

Divers événements festifs et animations sont venus rythmer l'année 2021.

• **Les repas à thème :**

Ces repas suivent les traditions et temps forts de l'année (Épiphanie, Chandeleur, fruits et légumes d'automne, Noël, Pâques, semaine du développement durable, semaine du goût...) où se retrouvent dans les assiettes un ou plusieurs éléments en rapport avec la thématique (galette des rois, crêpes...).

Exemples :

« L'Épiphanie », le jeudi 7 janvier 2021

Œuf dur BIO

Mayonnaise dosette

Boulettes de sarrasin, lentilles et légumes sauce tomate

Crumble carotte et potiron

Galette des Rois

« La fête des crêpes », le jeudi 4 février 2021

Salade Iceberg vinaigrette moutarde

Tartiflette (ou tartiflette de dinde)

Crêpe nature sucrée

Pâte à tartiner individuelle

« Au revoir aux grands », le jeudi 10 juin 2021

Tranche de pastèque

Hot dog (ou de volaille)

Chips

Fromage blanc cerises aux fraises

- « Repas de Noël », le jeudi 16 décembre 2021
 - Cake au saumon et sa sauce crème, ciboulette
 - Pavé de dinde sauce aux marrons
 - Haricots verts persillés et duo de mini gaufres (pomme de terre ou carotte)
 - Montagne au chocolat noir**
 - Chocolats de Noël**

- **« Les pas pareille »**

En plus de ces menus spéciaux, l'animatrice SOGERES a proposé aux enfants 9 animations « les pas pareilles ». Lors de celles-ci, une recette spécifique est mise au menu et l'animatrice, pendant le repas, leur fait découvrir, ou redécouvrir, de nouvelles saveurs ou senteurs, telles que :

Le cake vert aux épinards, les pâtes jaunes au maïs,
l'édamame, la fleur d'oranger ou encore le cranberry

- **Les sensibilisations**

Deux animations ont été organisées sur 2021 :

« À l'écoute de ma planète » : au mois de juin, les enfants ont été sensibilisés au tri des déchets. Chaque jour, les affichages ont été changés pour apprendre aux enfants à trier les déchets organiques, les serviettes en papier ou encore l'eau non consommée. À la fin de la semaine, les gestes de tri ont été récompensés par l'obtention d'un « carnet vert, visa pour la planète » à emporter à la maison afin de partager les messages avec le reste de la famille.

« Mission anti-gaspi » : lors de la « Semaine Européenne de la réduction des déchets », les enfants ont jeté leurs morceaux de pain non consommés dans des sacs de récupération transparents. Les résultats ont été affichés afin de sensibiliser les enfants au gaspillage. De plus, des stickers ont pris place afin de rappeler aux enfants de finir leurs plats et leur eau à chaque repas.

- **Les amuses bouches**

Chaque mois, un amuse-bouche a été proposé lors d'un repas, afin de faire goûter des saveurs nouvelles ou différentes aux enfants. En 2021, les enfants ont découvert l'amarante, la polenta, la fève ou encore le mini épi de maïs.

3. La communication

Les menus de la semaine sont distribués aux directeurs pour être affichés à l'entrée de chaque école. Le menu de la semaine comporte toutes les précisions utiles sur les repas servis au sein des restaurants scolaires : origine et qualité des viandes, produits locaux, repas à thème...

Une application smartphone « So Happy » est aussi disponible depuis mars 2017.

Par ailleurs, un portail dédié à la restauration dans les cantines est accessible depuis le site internet de la ville.

Enfin, tous les deux mois, les parents reçoivent les menus de leur enfant accompagnés d'informations personnalisées.

4. La formation du personnel

19 agents de restauration et de la crèche ont suivi une formation HACCP en 2021.

II. Compte rendu quantitatif et financier

En 2021, **117 858 repas** ont été servis au sein des établissements scolaires et **9 576 repas** au sein des centres de loisirs, soit un total de **127 434 repas**.

1. Évolution des consommations de repas entre 2020 et 2021 :

2.

Types de repas	Effectifs 2021	Effectifs 2020	Coût annuel 2021	Coût annuel 2020
Repas maternels	48 211	32 357	225 769 €	151 694 €
Repas primaires	69 162	47 231	339 178 €	231 881 €
Repas adultes	485	534	2 983 €	3 127 €
Repas centre de loisirs maternel	3 176	2 456	14 873 €	11 520 €
Repas centre de loisirs primaire	3 023	2 686	14 825 €	13 196 €
Repas adultes centre de loisirs	925	810	5 178 €	4 543 €
Repas spéciaux (pique-niques, barbecues)	2 452	2 494	8 410 €	8 475 €
Repas de crèche	4 164	2 924	13 783 €	9 567 €
Autres prestations (goûters, lait, formations)	27 564	22 173	17 374 €	14 342 €

On constate donc une évolution positive de + 30,5 % de fréquentation, s'expliquant par l'amélioration du contexte sanitaire.

Pour rappel :

112 778 repas servis en 2019.
88 568 repas servis en 2020.

3. Facturation

• Montant de l'ensemble des prestations

Repas scolaire, centre de loisirs et crèche.....	616 588,00 €
Pique-nique, barbecues... ..	8 410,00 €
Autres prestations (lait, goûters...)	17 374,00 €
Montant total des facturations	642 372,00 € TTC

• Facturation liée à la restauration scolaire (hors centres de loisirs et crèche)

Montant facturé par la SOGERES	599 264,09 € TTC
Acomptes mairie (1)	164 400,00 €
Régularisation facture annuelle (2)	8 702,14 €
Montant facturé aux familles (3)	461 657,60 €
Recouvrement TP pris en charge par la ville (4)	-35 495,65 €

Perçu par la SOGERES **599 264,09 TTC (1+2+3+4)**

• Reste à charge pour la ville

Acomptes	164 400,00 €
Régularisation de la facture annuelle	8 702,14 €
Recouvrement TP.....	35 495,65 €

Reste à charge total pour la ville **208 598,05 €**